

5 Novembre 2013 : Questions du Président Jean-Claude LEUVREY et

Réponse de Georges LEMMENS, Président de la S/Commission Route VHC

Concurrents sur de nombreuses épreuves VHRS, plusieurs amis sportifs se tournent vers des véhicules des années 80 à 90, ayant été homologués avant le 31 décembre 1985 (type R5GT Turbo ou 205 GTI):

-Sommes nous d'accord sur le fait que c'est la date d'homologation de la voiture qui permet de délivrer le "Laissez-passer pour Véhicules Historiques"?

En VHRS , oui pour la date d'homologation de la voiture avant le 31 décembre 1985 , mais sans les évolutions déposées après cette date .

-la préparation desdits véhicules peut être ou doit elle être FN, FA, F 2000 ou/et les véhicules doivent ils être entièrement de série?

Pierre Hérat signe les LPVH si , extérieurement sur la photo et dans le texte , rien ne semble hors de la normale (l'idéal étant une voiture de série)

**Si il doute de quelque chose , le dossier passe à la commission d'homologation présidée par J.J. Paoletti
Comme pour la période J1 en VH, les voitures peuvent être des ex groupes N , A , ou B mais pas des groupes F qui n'existaient pas à l'époque**

Le véhicule doit satisfaire à l'esprit et à l'aspect de la période donnée !

Afin de nous éviter a toi et moi, de nombreuses questions sur le même sujet, j'envisage de publier tes réponses sur notre site, est tu d'accord?

Oui, a ta disposition,

Amicalement, Georges Lemmens